

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.--, 3 mois Fr. 11.--, 6 mois Fr. 22.--, 1 an Fr. 44.-- LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève)

Grand Conseil neuchâtelais

Le Grand Conseil neuchâtelais a achevé, lundi matin, sa session ordinaire d'automne, commencée il y a trois semaines.

Il a appris tout d'abord que le Tribunal fédéral avait jugé irrecevable le recours formé par deux citoyens contre la décision du Grand Conseil de participer à l'augmentation du capital de Transhelvetica.

Ensuite, il s'est attelé à l'examen des postulats déposés lors de la discussion du budget.

Assurance-maladie

Les groupes bourgeois, dans un premier postulat, se préoccupent d'une convention qui a été passée entre les hôpitaux du canton et les caisses de maladie en vue d'un paiement forfaitaire des frais d'hospitalisation. L'Etat devra compléter les prestations des caisses de maladie. Il est demandé au gouvernement de déterminer les dépenses qui en résulteront dès 1967.

M. Jules Biétry (lib.) expose ce sujet complexe et proteste, au passage, contre l'éventuel rétablissement de l'echa sur les médicaments; il s'agit là, dit-il, d'une mesure antisociale que préconise le Conseil fédéral.

Au nom des socialistes, Henri Verdon se réjouit de l'intérêt soudain affiché dans les partis majoritaires pour les questions de l'assurance maladie. Si M. Biétry s'en est toujours occupé, personnellement, avec compétence, il n'en a pas été de même de ses amis et l'annonce de l'initiative de la gauche a eu, à cet effet, un retentissement bénéfique. Verdon, qui est président de la Fédération des caisses mutuelles du canton, expose que la convention enfin passée, après dix ans de gestation, marque la fin de l'«hôpital de grand-papa». Mais elle ne résout pas tous les problèmes. Il n'en reste pas moins que nous avançons dans ce domaine puisque la mise en œuvre de la loi cantonale a permis d'accroître de 50% le nombre des personnes assurées chez nous pour les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation. Le postulat se justifie.

A l'unanimité, le Grand Conseil suit M. Biétry.

Au Conseil national: La lutte contre le bruit

Le Conseil national s'est occupé lundi du rapport du Conseil fédéral sur la lutte contre le bruit, qui se fonde lui-même sur une épaisse rapport d'experts. Sa conclusion est que diverses mesures législatives peuvent être prises pour renforcer la lutte contre ce fléau de notre temps, en plus de celles qui sont déjà en vigueur. En revanche, le Conseil fédéral estime superflue la création d'un office spécial. La commission, au nom de laquelle s'exprime notamment M. Borella (rad., TI), n'est pas du même avis. Par un postulat, elle invite le Conseil fédéral à exprimer s'il ne conviendrait pas de créer un office central pour la lutte contre le bruit qui

Allocation de renchérissement aux vieillards

Après avoir accepté deux postulats, à l'unanimité également — l'un de M. Jaggi (PPN) sur l'équipement scolaire, l'autre de M. Genilloud (rad.) sur l'étude d'une nouvelle présentation comptable des comptes de l'Etat — l'assemblée entend M^{me} Corswant (pop.) qui veut qu'un geste soit fait au profit des vieillards victimes de la vie chère. La solution technique proposée par M^{me} Corswant étant irréalisable, la députée du POP modifie son propre texte, ce qui permet à Henri Eisenring de lui apporter l'appui du groupe socialiste.

Au nom du Conseil d'Etat, Fritz Bourquin expose que, dès 1967, en combinaison avec des mesures fédérales, le canton modifiera sa loi et augmentera le minimum vital, à la suite de l'augmentation du coût de la vie. Cela n'empêche que pour 1966, rien n'a été fait — et le gouvernement ne s'oppose pas à ce que le Grand Conseil vote une allocation extraordinaire, étant entendu que la loi oblige à répartir la dépense par moitié entre l'Etat et les communes. Bien que le coût total de l'opération ne soit que de 95 000 fr. (soit moins de 50 000 fr. à la charge des communes), les députés bourgeois unanimes s'en effraient et rejettent le postulat par 55 voix contre 48.

Aide à l'Italie

Il est proposé de verser 10 000 fr. à la commune de Florence à la suite de la catastrophe qui l'a frappée. F. Donzé (soc.) propose de doubler cette somme, ce qui est admis. Mais M. Jaggi (PPN), soutenu par H. Verdon (soc.), pense qu'il ne faut pas seulement faire un geste avec l'argent des contribuables: les députés décident donc, à la majorité, d'abandonner leurs jetons de présence de la séance.

Chiropratique

Un projet de révision de la loi sur l'exercice des professions médicales, qui concerne les chiropraticiens, sus-

cite des réserves de la part de M. Favre (rad.) et de C. Berger (soc.). Il est dès lors renvoyé à une commission.

Divers

Le Grand Conseil a encore voté, sans opposition:

- un projet de loi portant adhésion au concordat intercantonal sur l'exécution des peines en Suisse romande;
- un projet de loi revisant la loi sur le notariat;
- un crédit de 45 000 fr. pour la pisciculture de Boudry;
- une modification légale permettant aux femmes d'être nommées à des postes supérieurs dans l'administration cantonale;
- une révision de la loi sur l'enseignement primaire.

Importante interpellation

Enfin, on trouvera en page neuchâtoise (demain pour nos lecteurs vaudois et genevois) le texte d'une interpellation de la gauche sur le problème du logement. Il s'agit là d'un des sept points du programme commun de 1965 et le groupe socialiste tient à honorer, sur ce point comme sur les autres, les engagements pris devant les électeurs.

Pas de discussion sur les finances fédérales

Il est regrettable que le Grand Conseil ait dû se séparer sans avoir eu le temps d'aborder le projet de résolution déposé par le groupe socialiste au sujet des projets discutés actuellement à Berne. On sait que le Parlement bernois s'est prononcé, la semaine dernière, avec l'accord de tous les groupes — sauf les libéraux — dans le sens que nous préconisons. Une démarche analogue de notre canton, intervenant cette semaine, aurait été utile. Plus utile, semblait-il, que certaines discussions interminables sur des objets moins importants. R. M.

donnerait des conseils aux cantons et coordonnerait l'activité des autorités.

Dans la discussion, plusieurs orateurs interviennent en faveur de ce postulat et montrent qu'il reste encore beaucoup à faire. Le bruit des avions des motocyclettes, etc. pose des problèmes toujours plus graves. Les mesures législatives ne suffisent pas, il faut surtout les appliquer efficacement. Le conseiller fédéral von Moos, chef du Département de justice et police, accepte le postulat. Il promet d'étudier la question du bruit aux abords des aéroports, dont s'occupe aussi une section spéciale du Laboratoire d'essai des matériaux. Le con-

seil prend alors acte du rapport. Prochaine séance aujourd'hui.

Conseil des Etats

Le Conseil des Etats, quant à lui, a commencé hier l'examen du budget de la Confédération pour 1967. Le rapport de la Commission des finances était présenté par M. Obrecht (rad., SO). Le déficit de plus de 400 millions de francs, dit-il, est préoccupant, surtout en période de haute conjoncture. Le rapporteur a notamment demandé l'élaboration d'un plan financier à long terme, envisagé l'augmentation des impôts et réclamé la réduction des dépenses.

Pour un programme scolaire romand unifié

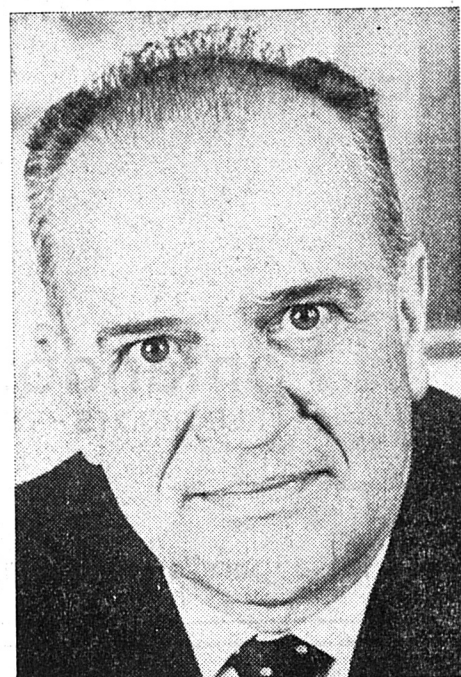
Entre autres objets le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande étudie depuis quatre ans le moyen d'harmoniser les programmes scolaires de Romandie. Tout en collaborant étroitement avec les autorités cantonales, qui seules disposent du pouvoir de décision, les dirigeants de la SPR ont cependant mis sur pied de leur côté, un projet de programme romand pour les quatre premières années

de la scolarité obligatoire. Au rythme d'une séance toutes les quatre ou six semaines, les maîtres groupés au sein d'une commission de travail se sont retrouvés à Lausanne où ils ont confronté des opinions parfois divergentes et, surmontant les difficultés, ils sont parvenus à leur but: le projet existe, ratifié à l'unanimité des enseignants. Il appartient maintenant à six gouvernements cantonaux de

constituer un groupe de travail en vue d'amener la mise en expérimentation du projet, de confronter les résultats obtenus, et de proposer, le cas échéant, des modifications. On ne peut que souhaiter que, sur la base solide que semblent constituer les travaux de la SPR, l'harmonisation nécessaire des programmes scolaires romands puisse intervenir dans le délai le plus bref possible.

La droite radicale l'a emporté

C'est donc M. N. Celio qui a été choisi hier par le groupe radical des Chambres pour succéder à M. Chaudet au Conseil fédéral. Le groupe socialiste n'a pas encore commenté ce choix. Mais il est incontestable qu'il représente une victoire de l'aile droite du Parti radical. Mais toutefois, étant donné le nombre élevé de voix qu'a obtenues M. Chevallaz, rien ne peut être considéré comme définitivement joué.



NOUVELLES SUISSES

M. Celio est le candidat radical

Le groupe radical-démocratique des Chambres fédérales s'est réuni à Berne, hier, sous la présidence de M. Baumgartner, conseiller national, de Thourne. La séance fut consacrée en grande partie à la nomination du candidat officiel du Parti radical à l'élection complémentaire au Conseil fédéral. Il a pris connaissance du retrait de la candidature de M. H. Schmitt, conseiller national, de Genève. Ainsi, la candidature de MM. N. Celio, conseiller national, de Lugano, G.-A. Chevallaz, conseiller national, de Lausanne, et P. Glasson, conseiller national, de Fribourg, restait présentée. M. Glasson a retiré sa candidature après le premier tour.

Au deuxième tour, le groupe a élu, à une grande majorité (39 voix contre 20 à M. Chevallaz, officieusement, réd.), M. N. Celio, comme candidat officiel, à l'élection complémentaire au Conseil fédéral, élection qui aura lieu le 14 décembre. D'autre part, il décida également à une grande majorité, de ne présenter qu'une seule candidature aux autres groupes. En ce qui concerne les élections au Tribunal fédéral, le groupe a décidé de représenter la candidature des juges et juges suppléants qui sont actuellement en fonction. Enfin, le groupe soutient la candidature de M. Bonvin à la présidence du Conseil fédéral.

Le personnel fédéral revendique

Peu après que l'Union fédérative eut, lors de son assemblée des délégués, réclamé une amélioration du salaire réel pour le 1^{er} janvier 1968, le conseiller national Hans Dueby, président de ce syndicat du personnel des services publics, a déposé un postulat qui demande une hausse des

traitements. Le postulat relève que dans le secteur privé, les salaires réels ont augmenté de 5% en 1965 et de 3,4% en 1966. Or, le personnel de la Confédération a reçu sa dernière augmentation le 1^{er} janvier 1964. L'écart va encore s'accroître en 1967, au détriment des fonctionnaires.

Zurich: Un escroc de taille!

La justice zurichoise va devoir s'occuper du plus grand scandale financier que Zurich ait jamais connu. Il s'agit du procès qui sera intenté à Paul Hoffmann, 36 ans, arrêté le 20 septembre 1965. Le procureur extraordinaire, M. Roehrig, a déclaré lundi, en sa qualité de juge d'instruction, qu'il déposera plainte pour escroqueries répétées d'un montant total dépassant 47 millions de francs. Il s'agit d'environ 600 cas d'escroquerie, de faillites frauduleuses, d'absence de comptabilité et de faux en écritures au nombre de près de 700. Le juge d'instruction remettra le dossier au Ministère public avant la fin de cette année.

A travers le pays vaudois

ECUBLENS: Macabre découverte. — Dans la matinée de lundi, le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin a été trouvé à Ecublens-VD, en contrebas d'un chemin vicinal. Le corps était emballé dans des draps et une nappe en tissu écru jaunâtre. L'enfant né à terme doit avoir été abandonné dans le bois depuis peu.

Le juge informateur a ouvert une enquête.

PAYERNE: Septuagénaire tuée. — M^{me} C. Augsburg, 77 ans, qui traversait la route cantonale pour rentrer chez elle à Granges-sous-Trey, a été atteinte par une automobile roulant dans la direction de Lausanne et tuée sur le coup.

Cela s'est passé dans notre pays

BERNE: Création d'une fédération. — Hier a été constituée, à Berne, l'Union européenne des associations du personnel de banque, qui groupe des représentants du Deutscher Bankbeamtenverein, de la Federazione autonoma bancari italiani, de la National Union of Bank Employees (Angleterre), du Syndicat national des cadres de la banque (France) et de l'Association suisse des employés de banque.

SCHAFFHOUSE: Suffrage féminin. — Le Grand Conseil du canton de Schaffhouse a accepté, en deuxième lecture, le projet de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Dans le cas où le peuple accepterait ce projet, la loi entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1968. Le projet a été accepté, sur proposition de la commission, par 50 voix contre 22.

ZURICH: Escroc condamné. — La Cour suprême de Zurich a condamné M. T. Niederberger, 45 ans, à deux ans de prison. Il est accusé d'escroquerie pour un montant de 100 000 fr., d'abus de confiance par métier pour une somme de 1,1 millions de francs, de gestion déloyale et de faux dans les titres. Le condamné était vice-directeur de banque.

THOURNE: Gains socialistes. — Lors des élections au Conseil de Ville de Thourne (parlement communal), les socialistes ont obtenu 19 sièges (jusqu'ici 17), les radicaux 11 (12), les paysans, artisans et bourgeois 7 (8), le Parti populaire évangélique 2 (1), les chrétiens-sociaux 1 (1). «Jeune Thourne», qui, jusqu'ici, disposait d'un siège, n'avait pas présenté de candidat.

OUEST-LUMIÈRE

Ses appareils de qualité

Ce sont des cadeaux toujours appréciés

Votre visite nous fera toujours plaisir, et ne vous engage en rien

Nous réservons pour les fêtes

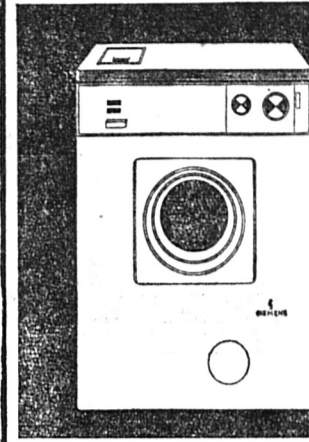


Montandon & Co.
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

Av. Léopold-Robert 114 - Tél. 2 31 31

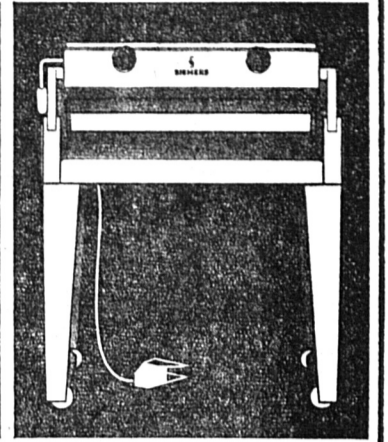
Tous les appareils sont installés par l'électricien spécialisé

Laveuse Siemens



5 kg entièrement automatique
prix avantageux Fr.1475.-

Repasseuse Siemens



Repasseuse de ménage éprouvée et efficace
Fr.965.-

Prospectus et vente chez le spécialiste



DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Concours de projets

pour la construction du nouveau gymnase cantonal des Montagnes à La Chaux-de-Fonds

L'exposition des projets du concours pour la construction du nouveau gymnase cantonal des Montagnes, à La Chaux-de-Fonds, est ouverte au public dès le jeudi 8 décembre 1966, à 14 h., jusqu'au vendredi 23 décembre 1966, au Musée des beaux-arts, rue de l'Envers 33, à La Chaux-de-Fonds.

Les heures d'ouverture sont fixées comme suit: de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

L'exposition sera fermée le lundi, mais elle sera également ouverte au public les mardis et vendredis soir, de 20 h. à 22 h.

Le chef du département: GASTON CLOTTU

FABRIQUE D'HORLOGERIE cherche les ouvriers compétents suivants:

- 1 HORLOGER COMPLET
- 1 ACHEVEUR D'ÉCHAPPEMENT
- 1 BONNE RÉGLEUSE

Ouvriers capables et cherchant places stables sont priés de faire offres sous chiffre P 5016 N à Publicitas S. A., 2001 Neuchâtel.

PRÊTS Discrets Rapides Sans caution
BANQUE EXEL
Av. L.-Robert 88
La Chx-de-Fds
Tél. 3 16 12



Municipalité de Villeret

MISE AU CONCOURS D'UNE PLACE

La municipalité de Villeret met au concours la place de

voyer communal

Entrée en fonction: aussitôt que possible. Traitement: à convenir.

Le candidat doit être en possession d'un permis de conduire.

Les offres manuscrites avec curriculum vitae et copies de certificats doivent être adressées, jusqu'au 20 décembre 1966, au bureau communal, 2613 Villeret.

Conciergerie

dans maison de 1er ordre, calme, car les locataires évitent les rentrées tardives en semaine; ils vont au Cinéma Palace à 18 h. 45.

IVRE...

De quelle façon un alcoolique cesse-t-il de s'enivrer, vous indique notre petit prospectus à lire et à distribuer. Le grand 500. Envoi discret. S. A. Laboratoire, Guiton/TS

PIANO- & FLÜGEL-HALLE / BERNE
Sprünglistr. 2 - Tél. 031 44 10 47 ou 44 10 82



Petits Pianos neufs à part. de Frs 1900 - location-achat Frs. 29.- p. mois.
Petits Pianos à queues à part. de Frs. 4900 - location-achat Frs. 85.- p. mois.
Toujours div. Occ.: Bechstein, Steinway, Schmidt-Fluhr, Burger & Jac. etc. à partir de Frs. 850.- Location-achat; les montants payés en 1^{re} année seront déduits du prix de vente, à l'achat. (Facil. d. paiement). A l'achat transp. gratuit! Plus de 100 Inst. en choix

La Commission scolaire et la Direction des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds ont le pénible devoir d'annoncer le décès de

Madame
Marguerite ROBERT-GALL
Institutrice

Elles gardent de cette excellente pédagogue le meilleur souvenir.

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numé-Droz 6, tél. jour et nuit 2 44 71

Articles mortuaires - Cercueils
Transports auto - Prix modérés

Abonnez-vous à notre journal

Poste à responsabilités est offert à

HORLOGER COMPLET

connaissant bien la terminaison de la montre soignée. Nous désirons un homme d'un certain âge, possédant les qualités requises, pour s'occuper d'un groupe d'ouvriers à la terminaison de la montre. Poste intéressant et d'avenir pour personne capable. Faire offres sous chiffre P 5017 N à Publicitas S. A., 2001 Neuchâtel.

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 4 jours!

à St-Aubin/Ne

Devenez un lecteur de notre quotidien

Le Peuple La Sentinelle

en vous y abonnant dès maintenant

ABONNEMENT :

1 mois Fr. 4.-; 3 mois Fr. 11.-;
6 mois Fr. 22.-; 12 mois Fr. 44.-

● ATTENTION! A TOUT NOUVEL ABONNÉ, LE JOURNAL SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1966.

La Chaux-de-Fonds, Parc 103 Lausanne, Saint-Pierre 1
Genève, Argand 4

ORFÈVRE...
...plats, services, etc.!

ARGENT OU ÉTAIN...
...toujours appréciés!

Mayer Stehlin

VOTRE HORLOGER-BIJOUTIER
57 AV. LÉOPOLD-ROBERT
LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE (038) 2 16 42

Un des soucis majeurs des éducateurs a toujours été d'ordre moral : comment faut-il s'y prendre pour inculquer à l'enfant des principes moraux, pour faire naître en lui ces qualités qui ont noms loyauté, honnêteté, générosité, franchise altruisme, etc. ?

Bien souvent, malheureusement, une connaissance insuffisante de la psychologie de l'enfant les a aveuglés : je pense notamment aux fameuses leçons de morale que l'on inflige aux écoliers français.

Commençons par délimiter le problème. « Morale » est un terme trop vague. Il convient de le préciser. D'importantes distinctions s'imposent : en premier lieu, nous avons le jugement moral, c'est-à-dire, la connaissance de ce qui est bien et de ce qui est mal ; en second lieu, les sentiments moraux ou la conscience, c'est-à-dire les sentiments de culpabilité éprouvés après qu'une faute a été commise, le remords, l'anxiété ou la peur du châtiment, etc. ; finalement, le comportement moral, autrement dit la valeur éthique des actes.

Ces distinctions sont-elles utiles, n'ont-elles pas une portée théorique seulement ? Nous allons montrer que non. Mentionnons tout d'abord trois faits :

1. Il existe des individus — enfants et adultes — qui peuvent commettre les actions les plus criminelles sans éprouver pour autant le moindre remords, sans que leur conscience en soit affectée. On les appelle des psychopates. On pourrait s'imaginer qu'ils ne savent pas ce qui est bien et mal. Or on constate qu'ils ont un jugement moral tout à fait normal.

2. On a demandé à de nombreux enfants ce qu'ils pensaient de la tricherie (est-elle répréhensible ou non ?) et on a constaté que leur opinion



n'était pas du tout en rapport avec leur comportement dans des situations où ils pouvaient tricher sans crainte d'être punis.

3. On n'a trouvé aucune corrélation entre l'honnêteté ou la générosité et la fréquentation de l'« école du dimanche », celle de classes spéciales d'éducation du caractère (aux États-Unis) ou encore le scoutisme.

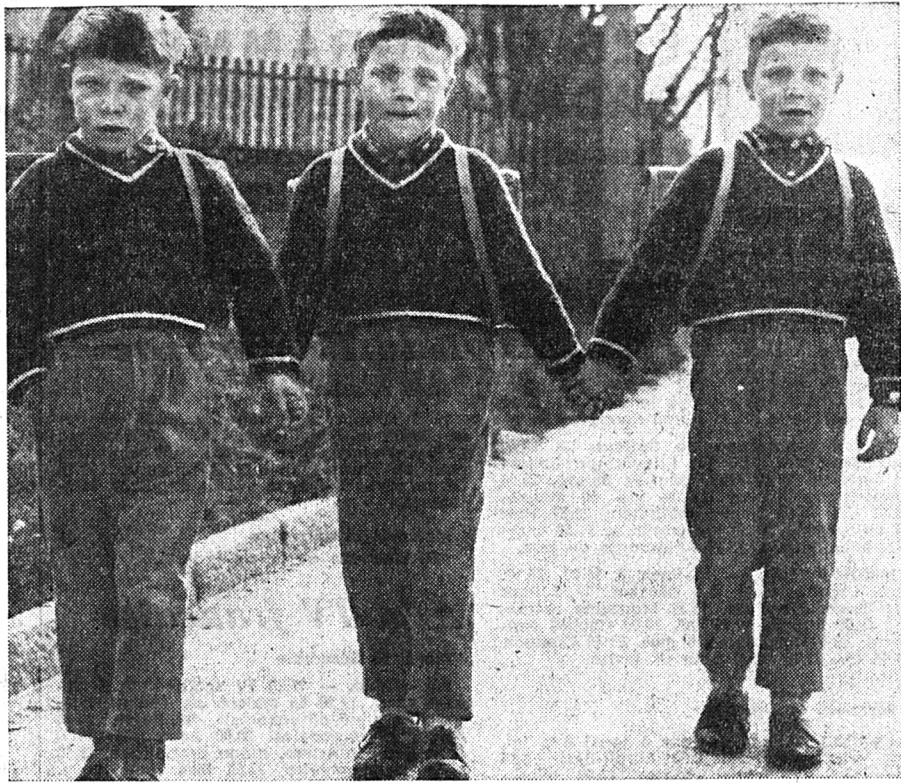
Il semble donc qu'il y ait peu de rapports entre le jugement moral et le comportement. D'autres études ont relevé des corrélations entre les trois aspects que nous avons distingués — c'est dire qu'ils présentent bien une certaine cohérence — mais elles ne sont jamais très élevées.

Spécificité de la conduite

Examinons ce qu'il en est des « vertus » traditionnelles. Nous allons retrouver ici aussi le manque de cohérence. Mais auparavant, il nous faut décrire une expérience pilote américaine qui a servi de modèle à la plupart des études postérieures sur la conduite morale.

Deux psychologues, Hartshorne et May ont entrepris, de 1928 à 1930, d'examiner expérimentalement le comportement de 11 000 enfants environ. Ils ont donné à ces enfants l'occasion de tricher, de voler, de mentir, de coopérer, d'être généreux, et ceci dans divers cadres (école, maison, sports, etc.) Voici quelques exemples de tests : a) on demandait de mettre un point à l'intérieur de petits cercles en fermant les yeux. La tâche est si difficile que seuls ceux qui trichent peuvent réussir. b) Après un jeu individuel avec des pièces de monnaie, l'enfant devait remettre l'argent dans une boîte et aller le déposer sur le devant de la salle. Un signe distinctif permettait

L'ENFANT ET LA MORALE



d'identifier ceux qui avaient volé des pièces. c) Les sujets recevaient en cadeau un plumier bien garni. Dans la salle, on avait également placé une boîte où l'enfant pouvait déposer, sans être vu, quelque chose « pour les enfants pauvres ». Des marques sur les objets permettaient d'identifier les donateurs.

Revenons maintenant à notre propos. Les expériences de Hartshorne et May, et celles d'autres auteurs ont montré qu'il n'y a guère de traits moraux généraux. Qui triche dans une situation à peu de chance de tricher

lité nettement plus forte chez les filles. On retrouve ici un phénomène (« effet du halo ») que l'on constate à propos des notes scolaires : à performance égale, les filles sont jugées avec plus d'indulgence que les garçons. Pour ce qui était de la conduite générale, les filles surpassaient légèrement les garçons mais les maîtres exagéraient cette différence.

Jusqu'à présent, nous avons mis l'accent avant tout sur la spécificité de la conduite. Cependant, la réalité n'est tout de même pas totalement chaotique. Même s'ils manquent de netteté, certains traits généraux existent : il y a des rapports entre, par exemple, l'honnêteté, la véricité, la générosité. D'autre part, on a trouvé que le contrôle de soi (persévérance et résistance à la distraction) est en rapport avec la générosité et l'honnêteté. D'une manière générale, la conduite morale est plus ou moins liée à l'intelligence, à l'aptitude à anticiper le futur, à la capacité de fixer son attention et à la satisfaction de soi. Par conséquent, le caractère moral correspond plutôt à ce que les psychologues modernes appellent la force du moi (volonté, aptitude à prendre des décisions, stabilité) qu'à des traits de conduite fixes, à des habitudes. Cette interprétation concorde avec le fait que chaque conduite particulière dépend d'une décision propre à la situation et elle permet d'expliquer qu'il est parfois difficile de distinguer l'honnêteté de prudence.

Une question qui se pose est de savoir à quel moment le caractère moral peut être considéré comme formé. Nous ne disposons que de peu d'études à ce sujet et il est encore difficile de se prononcer. Mentionnons néanmoins quelques faits : on a constaté que de 4 à 16-17 ans la résistance à tricher ou à voler n'augmente pas. D'après les indications des parents, les vols et les mensonges diminuent nettement après 7-8 ans mais les vols paraissent augmenter de nouveau à l'adolescence. Selon les estimations des adultes, l'honnêteté, l'altruisme et le sens de la responsabilité des enfants n'augmentent pas avec l'âge.

Il est donc possible que le conformisme moral se forme très tôt. Il est possible aussi que si l'on constate peu de différence au niveau de la conduite, les forces qui la déterminent se modifient avec l'âge : chez le petit enfant, le contrôle moral est peut-être essentiellement déterminé par la peur du châtiment ou, dans certains cas, l'absence de tentation (voler de l'argent). Par la suite, il pourrait dépendre plutôt de croyances morales, de sentiments de culpabilité, de la « volonté », de la prudence.

La conscience

L'étude des sentiments moraux met en lumière des phénomènes analogues à ceux que celle de la conduite a révélés. Ici aussi, les éléments spécifiques sont importants. En effet, la sévérité de la conscience (ou du « surmoi » pour employer un terme à la mode), dépend du « type d'immoralité » envisagé. Tel a une conscience très stricte en ce qui concerne le vol, mais relativement indulgente pour ce qui a trait à l'obéissance.

Bien que la conscience soit relativement indépendante des autres aspects de la morale, on découvre toutefois des corrélations, notamment lorsque l'on établit certaines distinctions : si la crainte du châtiment ou la tendance à se confesser ne semblent pas être en rapport avec le comportement moral, un autre aspect de la

conscience, les sentiments de culpabilité, est en relation avec la conduite de même qu'avec le développement du jugement.

Notons encore un fait intéressant relatif à une différence due au sexe : Freud prétendait que les filles (et les femmes) avaient un « surmoi » plus faible que les garçons (et les hommes). Or, c'est exactement le contraire que l'on a constaté dans une étude récente où l'on interrogeait des mères sur les attitudes et le comportement de leurs enfants.

Le jugement moral

Un des pionniers de la recherche dans ce domaine a été le psychologue Jean Piaget. Sa méthode a été très souvent utilisée par la suite. Elle consiste à raconter aux enfants de courtes histoires ayant trait à des faits de conduite morale et à leur demander leur avis sur la gravité de tel ou tel acte, sur ce que tel ou tel personnage aurait dû faire, etc.

Voici, en quelques mots, les résultats principaux des études sur le jugement moral. L'enfant, à mesure qu'il grandit, passe par un certain nombre de stades dont chacun correspond à une manière différente d'envisager le monde moral. On découvre donc chez l'enfant une succession de morales qui se rapprochent de plus en plus du point de vue adulte. On a découvert récemment que ce développement se poursuit jusqu'à 16-17 ans (Piaget l'arrêtait plus tôt). Il est relativement indépendant de l'influence des adultes : l'enfant ne peut comprendre ce que ce sa maturité intellectuelle du moment lui permet d'assimiler. D'autre part, il n'est pas influencé par la société (du moins, à l'intérieur de notre monde occidental), ni par la classe sociale (si ce n'est que dans les classes inférieures, il est plus lent) ni par la religion, ni par les procédures éducatives des parents ni par le sexe de l'enfant. C'est dire sa généralité. Il est cependant affecté par l'intelligence et, à un degré beaucoup plus net, par l'âge. Examinons quelques détails :

1. Les jeunes enfants (jusqu'à 6-7 ans environ) jugent de la gravité des actes plutôt en fonction des conséquences qu'ils entraînent qu'en fonction de l'intention de l'individu qui les commet. Quand on leur demande : « Qui est le plus coupable, un enfant qui casse cinq tasses en aidant sa mère ou un enfant qui casse une tasse en volant de la confiture ? », la grande majorité des enfants de 4 ans, par exemple, répondent que c'est celui qui a brisé le plus grand nombre de tasses tandis qu'à 9 ans, la plupart pensent que c'est le « voleur ».

2. Les jeunes enfants disent qu'un acte est mauvais parce qu'il est suivi d'une sanction tandis que les enfants plus âgés disent qu'un acte est mauvais parce qu'il fait du mal à quelqu'un, parce qu'il viole une règle morale, etc.

3. Le petit enfant a tendance à estimer qu'il faut réagir aux offenses en « rendant la pareille ». Cette morale du talion perd de sa virulence à mesure que l'enfant grandit.

4. Le petit enfant pense qu'il faut infliger aux coupables des punitions sévères. Plus tard, il se prononcera en faveur de sanctions plus indulgentes et visant surtout à réparer le mal qui a été fait et à provoquer un changement chez le coupable.

5. Jusqu'à 6-7 ans, les enfants ont tendance à concevoir les accidents ou les malheurs consécutifs à une mauvaise action comme des punitions infligées par Dieu ou par les choses elles-mêmes. Plus tard, ils savent distinguer les événements accidentels des punitions.

Procédures éducatives et comportement

Si l'on veut proposer une pédagogie, il faut connaître au préalable les rapports qui existent entre les attitudes des parents, en particulier les procédures éducatives auxquelles ils ont recours, et les différents aspects de la morale de l'enfant. Nos connaissances sont malheureusement encore très lacunaires sur ce point.

Pour ce qui est du jugement moral, il est fort probable qu'il soit indépendant des attitudes éducatives. Quant aux sentiments moraux, nous disposons de quelques données : les enfants éduqués par des techniques « psychologiques » (louanges, blâmes, isolement, privation d'affection, etc.) ont tendance à avoir une conscience plus exigeante que les enfants élevés au moyen de techniques plus « physiques » (récompenses, privations, sanctions corporelles, etc.). En outre, les mères aimantes, affectueuses, ont des enfants dont la conscience est plus forte. Les psychopathes ont généralement été battus et rejetés par leurs parents. En ce qui concerne la conduite morale, on a surtout étudié les antécédents de l'agressivité. On a constaté notamment qu'elle a pour causes principales la sévérité brutale, les sanctions corporelles, le rejet de l'enfant (indifférence, hostilité).

Conclusion

Malgré l'aspect lacunaire de nos connaissances dans le domaine, on peut néanmoins tenter d'esquisser une synthèse.

Les différents domaines que nous avons distingués ont sans doute chacun leurs déterminants particuliers. Si le jugement moral semble dépendre essentiellement de la maturation, la conscience et la conduite sont plutôt l'effet des « récompenses et des punitions » (les parents approuvent certains comportements et en répriment d'autres) et de l'imitation (l'enfant imite ses parents, le parent du même sexe avant tout, divers autres adultes, ses frères et sœurs, ses camarades). Cet apprentissage est spécifique : l'enfant n'apprend pas l'honnêteté, l'altruisme, la véricité, etc. mais il apprend à être honnête, généreux, menteur, voleur dans telle ou telle situation. Il y a sans doute très peu de transfert d'une situation à l'autre, c'est-à-dire qu'il ne faut pas espérer qu'un enfant à qui on a appris à être honnête dans une situation particulière le sera automatiquement dans les autres.

Tout enseignement théorique de la morale paraît voué à l'échec, du moins si l'on en attend des répercussions sur le comportement.

Il n'est guère possible de préconiser des procédures éducatives. A vrai dire, on sait que l'hostilité, la brutalité des parents sont néfastes. Cependant, il est difficile de recommander des techniques particulières. Certaines expériences de ces dernières années montrent qu'une technique qui est efficace pour empêcher la tricherie dans une situation et à un certain âge peut se révéler tout à fait inefficace dans une autre situation et à un âge différent. De même, une procédure qui permet d'empêcher un enfant de commettre telle ou telle mauvaise action peut être différente d'une procédure destinée à amener l'enfant à regretter son acte.

En guise de conclusion, je dirai ceci : bien que la recherche ait déjà permis d'éclairer un nombre important de phénomènes et de détruire plus d'un préjugé, elle n'est pas encore assez avancée pour servir de base à une pédagogie précise.

M. CORBELLARI.

Genève: La démocratisation des études

Ce prochain week-end, mais déjà dès demain mercredi à l'Hôtel de Ville, le corps électoral genevois est convoqué pour décider du « droit aux études pour tous », plus exactement appelé : « la démocratisation des études. » Ce vote est d'importance, aussi tous les membres de notre parti et nos sympathisants doivent-ils tout mettre en œuvre pour le succès de cette ancienne revendication socialiste, depuis toujours inscrite dans le programme du Parti socialiste suisse. Le fait que tous les partis représentés au Grand Conseil — sauf les vigilants — recommandent l'acceptation du droit aux études pour tous ne doit pas nous faire croire que l'affaire est dans le sac et que la démocratisation des études aura force de loi dès 1967. Il y a loin de la coupe aux lèvres !

LE DOUBLE JEU DES SOI-DISANTS VIGILANTS

Si nous reprenons l'exemplaire du mémorial du Grand Conseil, page 2451, soit de la séance du mardi 13 septembre 1966, laquelle fut consacrée à l'examen du projet de loi sur la démocratisation des études, nous lisons : « Le projet est adopté par chapitres et dans son ensemble à l'unanimité (applaudissements). » Effectivement, les mains se levèrent massivement, mis à part quelques abstentions sur les bancs du coin, au fond à droite de l'assemblée, coin occupé par le groupe vigilance. Lors de la séance suivante, le président du Grand Conseil donna lecture d'une lettre de ce groupe précisant cette abstention qui n'avait pas été remarquée de tout le monde mais que nous avions de notre côté parfaitement vue et précisée dans le compte rendu des débats.

Et maintenant le peuple est appelé à suivre l'exemple du Grand Conseil. Les citoyens et les citoyennes trouveront dans les locaux de vote cinq bulletins des partis traditionnels qui répondent oui en faveur du droit aux études pour tous, un bulletin vigilant qui laisse la réponse en blanc et un deuxième bulletin vigilant qui propose aux électeurs de répondre non à la question posée. Ce deuxième bulletin se dénomme « mouvement contre le nivellement des études ». D'autre part, au nombre des affiches déjà placardées, une propose de voter

non ; elle est signée Georges Bobillier, justement candidat vigilant lors de l'élection du Grand Conseil en automne 1965. Donc aucun doute n'est permis ; d'un côté, on laisse libre choix à l'électeur, et de l'autre côté, les mêmes proposent de voter contre la démocratisation des études.

Les égoïstes et ceux qui s'opposent au progrès social pourront ainsi manifester leur opposition au droit aux études pour tous. Or, malheureusement, les gens de cette sorte sont plus nombreux qu'on ne le pense et, en tous cas, ils prendront la peine de se déranger et d'aller aux urnes. Une raison de plus pour mobiliser le banc et l'arrière-banc des électeurs socialistes qui, dans un élan magnifique, doivent aller voter pour la démocratisation des études. **L. Pigué**

Jours et heures de scrutin

Le scrutin est ouvert :

a) par anticipation, les mercredi 14 et jeudi 15 décembre 1966, de 8 heures à 20 heures, à l'Hôtel de Ville (Salle des pas perdus, Grand Conseil) ;

b) pour les arrondissements de la ville de Genève, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Lancy, Onex Thônex et Vernier : vendredi 16 décembre 1966, de 19 heures à 21 heures ; samedi 17 décembre 1966, de 16 heures à 19 heures ; dimanche 18 décembre 1966, de 10 heures à 12 heures.

c) dans toutes les autres communes : vendredi 16 décembre 1966, de 19 heures à 21 heures ; dimanche 18 décembre 1966, de 10 heures à 12 heures.

Les électeurs qui s'y présentent doivent se munir d'une pièce d'identité.

D'autre part, la section socialiste de Carouge communique :

« Le président du Conseil d'Etat, André Chavanne, donnera une conférence publique, mercredi 14 décembre 1966, à 20 h. 30, aux Charmettes (local de vote) de Carouge, sur la démocratisation des études. Gaston Baumann, conseiller administratif, présidera cette conférence. André Chavanne répondra volontiers aux questions qui lui seront posées à la fin de son exposé. Tous les membres du parti et les sympathisants sont invités à assister à cette conférence. »

Genève: Où en est-on avec la société INVESTORS OVERSEAS SERVICES?

Le 24 juin 1966, nous avons interpellé le Conseil d'Etat, plus exactement le chef du Département des travaux publics, à propos de la pénétration de la société tentaculaire, la « Investors Overseas Services » à Genève. A cette époque, le but de notre intervention était, non pas de s'opposer à l'installation dans notre cité d'une succursale de cette importante société américaine, mais de critiquer les facilités de toutes sortes qui lui furent accordées par les autorités genevoises, à commencer par l'occupation d'immeubles locatifs qui, petit à petit, ont été transformés en bureaux, chassant de nombreux locataires habitant ces immeubles soumis au contrôle des loyers, obligés d'aller loger dans des immeubles modernes aux loyers élevés. Il s'agit, rappelons-le, des immeubles 119, rue de Lausanne et 2, de l'avenue de Sécheron, lesquels forment un angle.

Le 8 juillet dernier ici-même, nous avons publié l'essentiel sur cette affaire et annoncé qu'elle n'était pas liquidée par une interpellation au Grand Conseil, d'autant plus que la réponse de M. Peyrot, conseiller d'Etat, était tout sauf satisfaisante, ce magistrat ayant lui-même admis que sa réponse ne pouvait donner satisfaction.

Aujourd'hui, nous reprenons l'affaire et nous posons à nouveau la question posée en juillet : **Quelles sont les complicités locales dont a bénéficié la direction de la IOS ?**

Ces complicités, si elles existent, sont de deux ordres. D'abord, les autorisations accordées par le Département des travaux publics pour transformer des immeubles locatifs anciens en bureaux, alors que nous avons à Genève des immeubles modernes destinés à des bureaux qui

restent vides. Ensuite, le Bureau de l'habitant a-t-il été contacté pour l'engagement de plus d'un millier d'employés ? Si oui, dans quelles conditions et par qui les autorisations de travail ont-elles été accordées ? Enfin, l'Office cantonal de placement a-t-il été consulté ?

Toutes ces questions doivent trouver une réponse dans le plus court délai possible afin que les bruits qui circulent sur cette affaire soient rapidement vérifiés et éclaircis.

En ce qui nous concerne, nous avons des renseignements assez précis, bien qu'encore incomplets. Le Conseil d'Etat et le Département de justice et police seraient bien inspirés d'agir vite. **L. Pigué**

Cet article était rédigé lorsque nous avons lu dans notre confrère « La Suisse », le « reportage insolite » de Raoul Riesen sur : « Les coulisses d'un prodigieux buisness. »

Dans cet article, il était question de tout ce que la IOS rapporte à l'économie genevoise. Tout cela est très bien ; mais, précisément, le directeur général, M. Bernard Cornfeld, ne flaire-t-il pas une enquête officielle et n'éprouve-t-il pas la nécessité de justifier es avantages accordés à l'IOS, soit par le Département des travaux publics, soit par le Département de justice et police (Bureau de l'habitant) ? **L. P.**

Le Conseil administratif et le Conseil municipal de la commune de Meyrin ont le regret de faire part du décès de

**Madame
Jeanne BURKHARDT**

veuve de M. Ernest Burkhardt, ancien adjoint et ancien conseiller municipal de Meyrin.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

Le maire: V. MALNATI

Vos achats à Lausanne les 15 et 21 décembre



Faites vos achats
en famille,
au cœur de Lausanne,
dans les nombreux
magasins
portant l'affichette du
« croissant de lune ».

Horaires d'ouverture : les 15 et 21 décembre de 10 à 22 heures,
les 16 et 22 décembre de 9 à 18 heures 30.

Mémento genevois

CASINO THEATRE (tél. 24 20 37) : 20.45, « Pique-Nique er Ville » comédie-vaudeville en trois actes de Georges de Torvagne, jouée par Pierre Bonzans, Henri Lauriac, Robert Guillon Jo-Johnny, Valbert, Irène Vidy, Jane Savigny, Sarah Pasqui et Madeleine Cendra.

